

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial ou désignation du mélange	eGRAF® HITERM™ 700 & 1200 Series Thermal Interface Material with PET, and with PET and Adhesive-Backed
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	0082
Date de publication	le 23-février-2015
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Interface thermique.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	GrafTech France S.N.C. La Léchère 73260 Aigueblanche France +33-4-7941-4500
--------------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Fabricant	En cas d'urgence chimique UNIQUEMENT, appeler CHEMTREC au +(33)-975181407 & +1 703-527-3887 GrafTech International Holdings Inc. 12900 Snow Road Parma, Ohio 44130 1-216-676-2000
Personne à contacter	Dave Mieskowski +1 216-676-2304
E-mail	Dave.Mieskowski@graftech.com

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé	Pas de classification pour les dangers sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
Symptômes principaux	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée**

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Graphite	94-99	7782-42-5 231-955-3	01-2119486977-12-XXXX	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP: -				
Polyéthylène téréphtalate (PET)	0,5-5	25038-59-9	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP: -				

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Sans objet compte tenu de la forme du produit.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Aucunes recommandations spécifiques de premiers secours constatées.
Contact avec la peau	Aucunes recommandations spécifiques de premiers secours constatées. Cependant, rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux	Aucunes recommandations spécifiques de premiers secours constatées. Cependant, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Aucunes recommandations spécifiques de premiers secours constatées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Sans objet compte tenu de la forme du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Le produit en vrac est non combustible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit en vrac est non combustible. En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e)(s).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Risque de fusion et d'écoulement dangereux avec le plastique. La substance plastique fond à 255 °C (491 °F). La décomposition thermique peut produire de la fumée, des oxydes de carbone et des composés organiques de bas poids moléculaire dont la composition n'a pas été déterminée.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir le produit exposé à la chaleur avec de l'eau et le retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir le produit exposé à la chaleur avec de l'eau et le retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ramasser et éliminer le produit déversé comme l'indique la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres sections Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger La manipulation et l'utilisation normales de ce produit ne devraient pas générer de poussières ni de fumées. L'emploi prévu n'inclut pas le broyage, le meulage ou le sciage. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Interface thermique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Graphite (CAS 7782-42-5)	VME	2 mg/m ³	Fraction alvéolaire.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés **Les échantillons individuels prélevés pendant la fabrication par découpe ont tous abouti à des résultats inférieurs à 0,025 mg/m³ pour la silice cristalline, en moyenne pondérée sur 8 heures. Lorsqu'il est employé de la façon prévue, ce produit ne devrait pas générer de quantités dangereuses de poussières ou de fumées. Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Pas de recommandations spécifiques.

Protection de la peau

- **Protection des mains** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

- **Divers** Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des mesures de précaution pour éviter le contact cutané, en conformité avec de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection respiratoire	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains après le contact.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Feuille de graphite
État physique	Solide.
Forme	Feuille de graphite.
Couleur	Noir.
Odeur	Légèrement hydrocarbure.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	2760 °C (5000 °F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet. Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Température de décomposition	Sans objet.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
Pourcent volatils	Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Aucune prescription particulière.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Lorsqu'il est employé de la façon prévue, ce produit ne devrait pas générer de quantités dangereuses de poussières ou de fumées.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.

Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.
Contact avec les yeux	Aucun effet indésirable par contact avec les yeux n'est attendu.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
Symptômes	Contact avec les yeux: Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Contact avec la peau: Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucun effet sanitaire indésirable supplémentaire rapporté.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun effet indésirable par contact avec les yeux n'est attendu.
Sensibilisation respiratoire	Aucunes informations disponibles.
Sensibilisation cutanée	N'est pas un sensibilisateur de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucunes informations disponibles.
Cancérogénicité	Aucunes informations disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Aucunes informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
Danger par aspiration	En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Aucunes informations disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.
12.2. Persistance et dégradabilité	La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucunes données sur la bioaccumulation ne sont disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Sans objet.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucunes informations disponibles.
Mobilité en général	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Aucunes informations disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballage contaminé	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.
Code des déchets UE	10 02 99 Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac Donnée inconnue.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listé.

Other EU regulations

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listé.

Autres réglementations

Ce produit ne répond pas aux critères de classification du Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP), de la Directive 1999/45/CE et de leurs amendements respectifs.

Réglementations nationales

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Autres informations

Les rubriques suivantes de cette FDS ont été modifiées : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Clause de non-responsabilité

GRAFTECH INTERNATIONAL HOLDINGS INC. AVISE LES UTILISATEURS DE CE PRODUIT D'ÉTUDE LA FICHE SIGNALÉTIQUE (FS) DE CE PRODUIT ET DE SE FAMILIARISER AVEC LES DANGERS DU PRODUIT ET LES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ. POUR PROMOUVOIR L'UTILISATION SÉCURITAIRE DE CE PRODUIT, LES UTILISATEURS DOIVENT AVISER LEURS EMPLOYÉS, LEURS AGENTS ET LEURS ENTREPRENEURS DES RENSEIGNEMENTS INCLUS DANS LA PRÉSENTE FS ET DE TOUT DANGER RELATIF AU PRODUIT ET DE TOUT RENSEIGNEMENT AYANT TRAIT À LA SÉCURITÉ.

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.